

## LA MISSION CATHOLIQUE ET L'ENSEIGNEMENT À L'ÉPOQUE COLONIALE BELGE

**Rob van den  
AKKER, S.J. et  
André CNOCKAERT, S.J.,**  
Jezuïetenhuis  
Heverlee-Leuven  
(Belgique).  
akkerrob@yahoo.fr  
a.cnockaert@jesuit.net

**D**ans le débat actuel sur les méfaits de la colonisation léopoldienne et belge, resurgit le reproche que le colonisateur a omis de préparer des personnes capables d'administrer le pays à l'indépendance, comme cela a été fait par la France qui y avait préparé des hommes comme Léopold Sédar Senghor, Houphouët-Boigny et quelques autres. Il nous semble que ce reproche, aussi évident qu'il paraisse, prend trop peu en considération le fait paradoxal que le Congo belge a accédé à l'indépendance en 1960 avec un réseau d'enseignement développé sur place jusqu'au niveau universitaire, comme il n'en existait dans aucune autre colonie d'Afrique subsaharienne. La mission catholique a joué dans ce développement de l'enseignement local dans la colonie belge un rôle inestimable qu'il peut être intéressant de rappeler aujourd'hui.

### Prémices sur les bords du lac Tanganyika

Cette histoire commence tôt sur les bords du lac Tanganyika, à l'Est de ce qui allait devenir l'État Souverain léopoldien. Depuis la rencontre de Stanley avec Livingstone à Ujiji, la région était considérée en Europe comme la porte d'accès au cœur du continent. Le futur cardinal Lavignerie qui envisageait d'évangéliser l'Afrique subsaharienne, fonda dans ce but une congrégation missionnaire, connue sous le nom de Pères Blancs d'Afrique. Déjà en 1878 des « Pères Blancs » français, arrivés en Afrique par Dar-es-Salam, atteignent la rive ouest du lac Tanganyika où ils s'installent dans la région d'Uvira. Ils se heurtent hélas à des attaques d'esclavagistes swahili-arabes, très actifs dans la région. Les futures puissances coloniales, intéressées elles aussi par cette

porte d'accès au cœur du continent, y établissent, en 1882, une présence militaire par le biais de l'Association Internationale Africaine (A.I.A), que Léopold II présidait<sup>1</sup>.

Mais, après la *Conférence Internationale de Berlin* en 1885, Léopold II porte son principal effort de colonisation sur le bassin du Congo et il retire les agents des stations militaires sur le lac Tanganyika. En abandonnant ce poste stratégique sur la frontière Est de son État, le roi Léopold créait un vide militaire qui ne plut pas du tout aux missionnaires. D'autant plus qu'il demande et obtient de Mgr Lavigerie que les missionnaires prennent sur eux de veiller sur leur sécurité propre et celle des populations locales. Ceci est, pour les missionnaires, fort compromettant. « Ce ne peut être le travail d'un missionnaire, parce que nécessairement il y aura à se battre de temps à autre », écrit un des missionnaires déjà en 1885. En effet, en octobre de l'année suivante les Pères sont contraints de mener une expédition à caractère militaire. Ce n'était guère un témoignage chrétien et ils prirent soin d'en informer Mgr Lavigerie.

D'autres décisions allaient avoir sur l'activité des Pères Blancs un effet historique. Devenu souverain de l'État Indépendant du Congo (E.I.C.), le roi des Belges voit d'un mauvais œil la présence de missionnaires français sur ses territoires. Il fait savoir au Saint-Siège qu'il souhaite que l'œuvre missionnaire dans son État soit confiée à des Instituts de prêtres belges. Le Pape y consent. La région évangélisée par les Pères Blancs est érigée en *Vicariat apostolique du Tanganyika Occidental*, tandis que le reste du bassin Congolais devient le *Vicariat Apostolique de l'E.I.C.* Les deux Vicariats passant aux mains du clergé belge<sup>2</sup>. Mgr. Lavigerie avait devancé les intentions léopoldiennes en établissant en Belgique une maison de formation. Il peut donc sans problèmes remplacer ses missionnaires français par des PP. Blancs belges.

## D'une école de catéchistes au premier petit et grand séminaire

Le premier Père Blanc belge, le père Victor Roelens, arrive dans la Mission en 1891 alors que la région est toujours ravagée par le commerce d'esclaves et que la population est en plus décimée par la malaria et la maladie du sommeil. Le Roi Léopold II, qui veut assurer ses frontières face aux Anglais et les projets de Cecil Rhodes, y envoie alors une expédition militaire qui réussit à casser définitivement la force des chasseurs d'esclaves. La région étant ainsi pacifiée, les Pères Blancs décident en juin

1 Il s'agit de deux stations militaires établies « dans le but de protéger et de défendre les explorateurs et les nationaux ainsi que la population environnante contre les esclavagistes ».

2 Déjà en 1878 le pape Léon XIII avait créé un « Pro-vicariat Apostolique » confié aux PP. Blancs français qui étaient envoyés en Afrique de l'Est par Mgr. Lavigerie. La perte des États pontificaux en 1870 avait enlevé au Pape son autorité temporelle. Léon XIII cherchait à compenser cette perte en établissant son autorité spirituelle sur les territoires étendus en dehors de l'Europe, dans le but d'y fonder les diocèses des jeunes églises, issues de l'action missionnaire.

1893 d'ouvrir un poste de mission près de l'ancienne station militaire de Mpala (entre l'actuel Moba et Kalemie). Le pape Léon XIII, qui a attendu ce moment historique, nomme en 1895 le père Victor Roelens « *Vicaire apostolique du Haut-Congo* ».

Une année plus tard arrive à la mission de Mpala un deuxième Père Blanc belge, Auguste-Léopold Huys, à peine âgé de 25 ans. Il devient directeur d'une « école de catéchistes ». Deux ans plus tard, en 1898, le père Huys choisit, encouragé par Mgr Roelens, les six meilleurs éléments de son école pour fonder le premier petit séminaire du futur Congo belge. Il apprend lui-même aux petits séminaristes les rudiments de la grammaire latine. L'imprimerie toute neuve de la mission fournit les manuels avec les textes en latin et en swahili<sup>3</sup>. Cette décision de Mgr Roelens d'ouvrir un petit séminaire déjà en 1898, est tout à fait remarquable dans l'esprit de l'époque. Donner à des Africains une formation intellectuelle et culturelle semblable à ce qui se donnait en Europe était dans la tête de la plupart des Européens tout simplement inconcevable<sup>4</sup>.

En 1899 un jeune catéchiste du nom de Stephano Kaozi est admis dans ce petit séminaire de Mpala. Il le quitte en 1906 pour commencer des études de théologie au grand séminaire de Moba (rebaptisé en Baudouinvillie) où il sera ordonné prêtre en 1917<sup>5</sup>.

## La Convention de 1906 entre le Saint-Siège et l'État Souverain du Congo

Que s'est-il passé entretemps dans le bassin du Congo ? Ayant obtenu du Saint-Siège que l'évangélisation sur son territoire soit confiée à des prêtres belges, le roi Léopold II cherche à obtenir la collaboration de congrégations missionnaires belges. Mais celles-ci sont plutôt réticentes. Il faut l'intervention spéciale du pape Léon XIII, pour que le roi obtienne gain de cause. Les Pères missionnaires de Scheut<sup>6</sup> – appelés Scheutistes –

3 Avant le concile Vatican II, les études de philosophie et de théologie, préparant au sacerdoce, se faisaient en latin ! Il fallait donc y préparer les futurs candidats prêtres à partir des études post-primaires. Jusqu'en 1927, les cours recouvrant sept à huit années d'études à Mpala, seront les mêmes que ceux donnés en Europe dans les petits séminaires, avec étude des textes classiques latins, des Pères de l'Église, des textes sacrés, mais aussi des cours de mathématiques, de français, de swahili, de géographie, des rudiments de sciences naturelles, etc., sans négliger les travaux manuels et l'entretien des champs du séminaire.

4 Les préjugés raciaux quant à la possibilité d'accès par des Africains aux études, étaient monnaie-courante et le sont parfois encore ! Il est intéressant d'observer que les arguments employés étaient souvent les mêmes que ceux qu'on employait en Europe à l'époque pour dénier aux femmes l'accès à des études post-primaires et à des professions exigeant des études universitaires ainsi qu'à d'autres droits, comme le droit de vote...

5 Le fameux Mgr Marcel Lefèvre, archi-conservateur, qui rompra avec Rome après le Concile Vatican II, se demandait pour sa part encore dans les années '50 comme délégué apostolique de Dakar, si l'Afrique était mûre pour une « indigénisation » du clergé ! Cf. *Des prêtres noirs s'interrogent*, Préface, éd. du Cerf, 1956.

6 Scheut est le nom de la commune où se trouve la maison-mère de la Congrégation des PP. du Cœur Immaculé de Marie (CICM), appelés familièrement « Scheutistes ».

acceptent de partir en mission congolaise en 1887. Leur mission est érigée par le Pape en *Vicariat apostolique du Congo Indépendant*. Ce Vicariat comprenait tout l'État Souverain à l'exception de la partie orientale entre le Lualaba et le lac Tanganyika, confiée aux Pères Blancs en 1886. Après beaucoup d'insistance de la part de Léon XIII, les Jésuites cèdent à leur tour aux sollicitations royales. Ils acceptent de prendre en main dans la plaine de Kinshasa (à Kingabwa) une « colonie scolaire ». Celle-ci accueillera des orphelins originaires du Haut Congo, dont l'État souhaite faire des soldats. Mais l'emplacement en plein marais, infestés par des moustiques, se révèle catastrophique. On décide alors de s'établir sur les hauteurs de Kimwenza, porte d'accès du Bas-Congo où les Jésuites fondent en 1893 une mission avec siège à Kisantu sur la rivière Inkisi et près du chemin de fer en construction. Érigée en « Préfecture apostolique du Kwango », cette mission s'étend vers l'Est jusqu'aux bords du Kasai.

Ce début d'évangélisation dans le Bas-Congo auprès de la population Kongo-Ntandu se fait d'une manière peu commune. Elle ne s'adresse pas aux adultes dans les villages mais on recueille des « orphelins » dans des « fermes chapelles » pour leur donner une formation. On leur apprend des techniques agricoles et les rudiments de l'enseignement élémentaire, tout en les initiant à la foi chrétienne et en recrutant parmi eux des catéchistes. Méthode missionnaire qui fait rapidement objet de vives critiques. Le monde international critique d'ailleurs de plus en plus la politique du roi Léopold II et les rapports virulents à ce propos n'épargnent pas l'action des missionnaires, notamment en ce qui concerne la tutelle exercée sur les enfants qui leur sont confiés par l'État<sup>7</sup>. On dénonce en particulier les pratiques en vigueur dans les « fermes-chapelles » des Jésuites. Il est aussi question d'obliger le roi de céder l'E.I.C. à la Belgique. Cela aussi inquiète le Saint-Siège. Léopold II était favorable aux catholiques mais Rome ignore les sentiments futurs d'un Gouvernement belge qui reprendrait l'héritage du roi. C'est dans ce contexte que le Saint-Siège négocie et signe avec l'E.I.C en 1906 un concordat qui comprend une convention sur l'enseignement scolaire<sup>8</sup>.

## **La convention de 1906 et l'origine d'un véritable enseignement scolaire au Congo belge**

Dans son ouvrage consacré aux rapports du Saint-Siège et de l'E.I.C., l'abbé Richard Dane Lokando considère que cette convention de 1906 inaugure un véritable enseignement sur le territoire du futur Congo belge. Avant cela, les « colonies scolaires », destinées à la formation catéchétique ou militaire, étaient abusivement dites 'scolaires'. Elles n'avaient de scolaire que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul élémentaire. Elles

7 Site/lesjesuitesaucongo 1/les fermes-chapelles. Page consultée le 10 janvier 2022.

8 Richard DANE LOKANDO, *Le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo (1885-1908)*, Paris, Éditions Harmattan, 2016.

ne visaient qu'à faciliter la communication et la réalisation des fins propres aux missions et à l'État<sup>9</sup>. Elles se faisaient surtout en langues locales<sup>10</sup>.

La Convention stipule qu'en contrepartie des terres accordées pour leurs œuvres religieuses, les Missions s'engagent à créer une école où les populations locales recevront de l'instruction<sup>11</sup>. Le roi Léopold II faisait ainsi une bonne affaire ! En laissant le financement de leurs écoles aux Missions, l'instruction scolaire de la population ne lui coûtera rien, alors qu'il recueillera tous les avantages d'un enseignement d'agriculture et d'agronomie forestière ainsi qu'un enseignement artisanal des métiers manuels<sup>12</sup>. Il est établi que le programme des études et des cours doit être soumis au Gouvernement Général et que les matières à enseigner soient fixées de commun accord<sup>13</sup>. Une manière élégante de placer les Missions sous une certaine surveillance de l'État colonial. Chaque supérieur de Mission devra d'ailleurs faire parvenir un rapport au Gouverneur Général à des dates établies, rendant compte de l'organisation et du développement des écoles, du nombre d'élèves, de l'avancement des études, etc<sup>14</sup>.

Les Missions rejettent pour leur part l'idée d'une inspection de leurs écoles par un Inspecteur officiel, en dehors d'un délégué désigné par le Gouverneur Général qui devra s'assurer que les écoles répondent à toutes les conditions d'hygiène et de salubrité<sup>15</sup>. En fait on ne permettait à l'État que l'inspection des toilettes ! Cette réserve à l'égard de contrôles effectués par l'État explique qu'un dernier article de la convention stipule : « Les deux parties contractantes recommanderont toujours à leurs subordonnés la nécessité de conserver la plus parfaite harmonie entre les missionnaires et les agents de l'État. »<sup>16</sup>

C'est dans le cadre de cette convention que le Gouvernement belge se met à élaborer, immédiatement après avoir pris le contrôle de l'État

9 o.c. p. 180.

10 L'importance accordée aux langues locales dans l'enseignement est, avec le choix de développer un enseignement sur place sous la pression de l'action missionnaire, le second caractère spécifique de la colonisation belge par rapport aux autres puissances coloniales en Afrique. Cette priorité donnée aux langues locales par les missionnaires (dans les colonies d'Afrique française les missionnaires évangélistes à l'aide d'interprètes) peut s'expliquer par le fait que les missionnaires flamands voyaient d'un mauvais œil l'emploi exclusif du français comme langue de gouvernement et d'instruction. Mais il peut y avoir d'autres raisons liées au respect des cultures locales, contrairement à l'impérialisme culturel de la France violemment critiqué par le Mouvement de la Négritude. Déjà en 1910 le jeune roi Albert Ier fit une recommandation allant dans ce sens à Mgr. van Caloen et Dom Jean-Félix de Hemptinne, lors d'une audience au palais. Selon la chronique bénédictine il recommanda : *“de conserver aux indigènes leur langue propre et de ne pas en faire des Européens. À vouloir civiliser un peuple en lui arrachant sa nationalité, on fera fausse route”*. Papeians de Morchove, opb.: L'abbaye de Saint-André Zevenkerken (Un projet audacieux de Dom Gérard van Caloen), Lannoo, p. 160.

11 Convention du 26 mai 1906, art. 2/a

12 idem, art. 2/b

13 idem, art. 3. L'article stipule que l'enseignement des langues nationales belges doit faire partie du programme.

14 idem, art. 4.

15 idem, art. 4

16 idem, art. 9.

Léopoldien, un texte qui devra régler « l'Organisation de l'enseignement libre au Congo belge avec le concours des Missions Nationales ». La première guerre mondiale en empêchera l'aboutissement rapide.

## **L'évolution après la guerre 14-18 et le rapport De Jonghe**

Quatre années de guerre destructrice en Europe interrompent le contact entre une Belgique éprouvée et sa jeune colonie. Lorsqu'enfin le contact est rétabli on apprend en Belgique avec stupéfaction les étonnants progrès de l'œuvre missionnaire en matière d'instruction scolaire, ayant même conduit au sacerdoce un premier prêtre congolais. Mgr Victor Roelens, bien connu en Belgique, fait fièrement grand cas d'un succès que la mentalité de l'époque avait peine à imaginer.

Intrigué par l'étonnante nouvelle et désireux de reprendre le projet de 1906 interrompu par la guerre, le Gouvernement belge envoie en 1920 au Congo Mr. Édouard De Jonghe, professeur à l'Université Catholique de Louvain. On lui demande d'enquêter sur le fait que les Missions y sont arrivées à un enseignement supérieur pour la formation de prêtres, aboutissement normal d'un enseignement élémentaire et secondaire.

De retour en Belgique le professeur De Jonghe publie en avril 1920 un rapport circonstancié sur *L'Instruction publique au Congo*<sup>17</sup>. Le professeur y exprime son admiration pour ce qu'il appelle « une œuvre gigantesque accomplie par les missionnaires ». Ils ont réussi à créer un réseau étendu d'écoles d'enseignement élémentaire et y ont introduit un système de sélection qui permet à des enfants doués d'avoir accès à des études de niveau secondaire dans des petits séminaires qui conduisent à leur tour à des études de niveau supérieur dans des grands séminaires. Les Pères Blancs y sont le plus avancés dans leur mission au bord du lac Tanganyika ; ce qui leur a permis de conduire au sacerdoce un premier prêtre congolais en 1917. Mais les PP. de Scheut, les prêtres du Sacré-Cœur et ceux du Saint-Esprit travaillent dans le même sens. Depuis 1915 les PP. de Scheut ont dans chacun de leurs Vicariats une école où on enseigne le Latin.

De Jonghe signale qu'au moment de son enquête 100.000 enfants congolais suivent un enseignement élémentaire ou développé dans un réseau scolaire créé uniquement à l'initiative de la mission catholique. Beaucoup de personnes interrogées sur place déclarent que ces écoles des missions ont un réel impact économique. Les enfants non sélectionnés reçoivent en effet à leur tour une formation supplémentaire d'arts et métiers dans des écoles artisanales.

Mais De Jonghe insiste aussi sur les sérieuses charges financières que cela fait peser sur la Mission. Si certaines écoles rurales méritent à peine leur nom, cela est dû principalement à l'absence d'une infrastructure

17 E. DE JONGHE, « L'Instruction publique au Congo Belge », in *Revue Congo* n° 4/1922.

convenable en locaux, matériel didactique, etc. Faisant remarquer que les missionnaires sont dans ce domaine des « collaborateurs gracieux » de l'état, le professeur De Jonghe observe qu'il serait sage que l'État remédie au problème des ressources financières limitées de la Mission. L'acquisition d'un outillage technique perfectionné indispensable pour les écoles artisanales, exige des dépenses considérables.

Le rapport De Jonghe fait remarquer finalement l'absence dans la colonie d'un personnel spécialisé qui serait capable de seconder le Gouverneur Général dans la gestion de ce domaine important. Il lui faudrait un conseiller de l'instruction publique ou une sorte de directeur de service de l'enseignement. Celui-ci devrait élaborer des programmes, proposer les endroits les plus indiqués pour l'établissement d'institutions scolaires, etc. Il aurait également à étudier un système de subvention pour soutenir les efforts de ces « collaborateurs gracieux » que sont les enseignants missionnaires. Ce système de subvention devrait s'accompagner d'un programme d'inspection qui pourrait d'ailleurs être confié aux missionnaires eux-mêmes, « souvent seuls au courant des dialectes locaux dans lesquels on enseigne ».

Il termine sur une réflexion d'un citoyen américain qui venait de visiter la colonie dans le but particulier d'étudier la question de l'éducation de la population colonisée : « Il est peu probable que la Colonie soit à même d'établir un système d'enseignement sans le dévouement et l'esprit civique des sociétés de missions ».<sup>18</sup>

Le rapport constate donc que les Missions ont réussi, dans des conditions très difficiles, de lancer l'enseignement dans la colonie sur deux fronts. Le front le moins attendu et le plus étonnant, est l'audace qu'on a eu de commencer d'une manière si précoce avec des petits séminaires en vue de la formation d'un clergé autochtone. Le deuxième front est le lancement de l'enseignement primaire et artisanal pour une partie importante de la jeunesse. De Jonghe y a rencontré un enseignement primaire dynamique en pleine expansion dans des succursales rurales où les missionnaires appliquent un principe de sélection pouvant conduire des enfants doués à des études plus avancées.

Le professeur souligne par quatre fois l'effort financier qui pèse sur la Mission. Cela risque de compromettre le développement de l'enseignement élémentaire. Par deux fois il parle de « collaborateurs gracieux » du Gouvernement pour parler des missionnaires engagés dans l'enseignement sans aucune rémunération de la part de l'État. Il invite l'État colonial à s'engager explicitement en injectant suffisamment d'argent pour donner un nouvel élan à ce travail gigantesque de l'enseignement lancé par la Mission catholique.

---

18 JESSE JONES, « L'éducation des Nègres », in *Revue Congo*, (juillet 1921), p. 165.



Quand on apprend en 1923 en Belgique que les Jésuites de la Préfecture apostolique du Kwango ouvrent un petit séminaire à Lemfu, on redouble d'effort pour publier le Projet d'organisation de l'enseignement. Les débats aboutissent à un texte qui sera officiellement publié en 1929 sous le titre : *Organisation de l'Enseignement libre au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, avec le concours des Sociétés de Missions nationales*<sup>19</sup>. C'est un texte basé sur la loi belge du 19 mai 1914 qui institue en Belgique l'obligation scolaire et introduit le principe de subvention de l'enseignement confessionnel libre. L'organisation de l'enseignement libre au Congo belge et au Ruanda-Urundi, « avec le concours des Sociétés de Missions nationales », sera donc selon cette loi également subventionné. La prise en charge des différents secteurs est également bien établie : a/ l'enseignement religieux et moral est à déterminer par l'autorité religieuse ; les programmes le sont par l'État b/ les bâtiments de classes sont à construire par les Instituts missionnaires c/ les subsides de l'État sont pour l'entretien des bâtiments, l'acquisition de matériel didactique, l'aide aux élèves indigents (nourriture, vêtements, objets classiques) d/ des indemnités sont prévues pour les missionnaires Directeurs, les enseignants étrangers et locaux.

Ce document de 1929 offrait un excellent point de départ pour un développement ultérieur de l'enseignement dans la colonie belge. Le Gouvernement y clarifie sa position envers l'Église catholique. Mais surgit alors un nouveau problème. Quels instituteurs desserviront ces écoles dont on peut prévoir une extension rapide ? Trouvera-t-on en Europe des instituteurs en nombre suffisant voulant faire carrière dans la colonie ? Ne faut-il pas penser à former sur place des instituteurs congolais ? Les missionnaires y avaient déjà donné leur réponse en créant des « Écoles Normales » pour la formation de leurs futurs instituteurs.

## L'action des Missionnaires Jésuites

### L'action visionnaire de Mgr Van Hee

Le Pape Pie XI érige en 1928 la Préfecture Apostolique du Kwango, confiée aux PP. Jésuites, en Vicariat et nomme comme évêque le Père Sylvain Van Hee qui s'établit à Kisantu. Un an après sa nomination Mgr Van Hee envoie à la revue missionnaire des Jésuites belges un rapport sur l'état de son Vicariat.<sup>20</sup> Il y écrit à propos des écoles : « Sauf dans les Écoles Normales et quelques écoles des postes centraux, l'enseignement profane est presque partout rudimentaire. Il n'en pourrait pas être autrement, étant donné le manque d'instituteurs qualifiés... ». En septembre 1929 Mgr Van Hee reçoit le texte officiel du document concernant l'*Organisation de l'Enseignement libre au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, avec le concours des Sociétés de Missions nationales*. Le jeune évêque, qui est tenaillé par

19 Bruxelles 1929, texte appelé communément « La Brochure jaune ».

20 KADOK, RMJB 1929.



ses soucis financiers, y voit immédiatement des possibilités insoupçonnées pour développer, remodeler et mieux organiser le système scolaire dans son Vicariat. Comme ce sera désormais l'État qui subventionnera les écoles et payera les instituteurs, il peut ouvrir des écoles partout dans son Vicariat, sans souci financier.

L'évêque se heurte cependant à l'étendue immense de son Vicariat. L'éloignement considérable des postes de mission du siège épiscopal à Kisantu, en rend l'administration difficile. En réponse à cette difficulté, le Pape Pie XI scinde, en avril 1931, le Vicariat du Kwango en deux : le Vicariat de Kisantu, dont Mgr Alphonse Verwimp devient Vicaire apostolique, et le Vicariat apostolique du Kwango qui sera administré par Mgr Van Hee. Celui-ci quitte Kisantu pour se fixer à Wombali (à l'embouchure du Kasai sur le fleuve Congo) où il ouvre sans tarder un petit séminaire. Il obtient ensuite de Rome une nouvelle réduction de son Vicariat en cédant une partie orientale aux PP. Oblats. Cela lui permet de récupérer un personnel missionnaire important et de prendre de nouvelles initiatives dans le domaine scolaire. Son objectif est de décongestionner les postes centraux et de décentraliser le travail pour promouvoir autant que possible l'enseignement à l'intérieur de son territoire apostolique. Il nomme aussi sans attendre un premier missionnaire-inspecteur.

Cette priorité donnée à l'enseignement ne plaît pas à certains missionnaires qui y voient une dépréciation du travail apostolique direct dans les villages.<sup>21</sup> Cette opposition d'un groupe de ses confrères mine la santé de l'évêque. Épuisé, il part pour la Belgique en 1935 et donne sa démission. L'homme peut être considéré comme l'architecte du développement de l'enseignement dans la région du Kwilu-Kwango<sup>22</sup> qui deviendra avec ce qui se passera dans le Vicariat apostolique de Kisantu<sup>23</sup>, le cœur de l'action missionnaire éducative dans les deux décennies qui précèdent l'indépendance.<sup>24</sup>

### **Le temps de Mgr Van Schingen et du père Joseph Guffens**

Mgr Van Schingen prend en 1937 la succession de Mgr Van Hee. Il continue dans la ligne de son prédécesseur: développer le réseau scolaire en vue de la formation de collaborateurs apostoliques. Il reçoit un appui

21 Anicet N'TEBA MBENGI, *La mission de la Compagnie de Jésus au Kwilu*, Rome, 2010, p. 226.

22 On lui doit en particulier la fondation du petit séminaire à Wombali, d'une école normale à Kikwit et d'un projet d'école normale à Leversville qui sera réalisé en 1936.

23 En 1926 l'Université catholique de Louvain établit à Kisantu un Centre de recherche médicale (FOMULAC), suivi en 1932 par un centre de recherche agronomique (CADULAC). Les deux centres joueront un rôle important dans la genèse d'un enseignement supérieur et la fondation de l'Université Lovanium en 1949.

24 Le Gouverneur Général Pierre Ryckmans écrit en 1934: « La colonie a fait appel, pour assurer le service de l'enseignement élémentaire, au dévouement des missions nationales. Avec des subsides très modestes - un peu plus de huit millions - 350.000 petits noirs fréquentent les écoles primaires. Résultat prodigieux, que toutes les colonies nous envient. » Cf. <https://www.mbokamosika.com/article-enseignement-au-congo-belge-1908-1959-ii-eme-partie-42903063.html>

vigoureux de la part du père Joseph Guffens. Celui-ci avait fait un premier séjour au Congo de 1921 à 1924. Il y était revenu comme prêtre en 1930 et avait été nommé Directeur-adjoint de l'École Normale de Kikwit. Il est un adepte convaincu de la politique scolaire de Mgr Van Hee. Lorsqu'en 1935 un cyclone avait détruit à Wombali le petit séminaire, les petits séminaristes avaient été évacués sur Kikwit où le père Guffens les avait pris en charge. Il est alors décidé d'établir définitivement le petit séminaire à Kinzambi.

L'année de son entrée en fonction, Mgr Van Schingen obtient de Rome l'autorisation de fonder une congrégation religieuse autochtone de frères et une de sœurs, les frères Joséphites et les sœurs de Marie du Kwango, dont les membres se consacreront à l'éducation et à l'instruction des garçons et des filles. Quinze jeunes gens de l'École Normale de Kikwit s'y engagent dès 1938. Le père Joseph Guffens devient à la fois le Directeur du Petit Séminaire et du noviciat des Frères Joséphites.

En 1938, dix années après la publication de « L'organisation de l'Enseignement libre au Congo belge avec le concours des Sociétés de Missions nationales » et constatant les très bons résultats d'application obtenus sur le terrain grâce aux efforts soutenus de la Mission catholique, le Gouvernement colonial lance un nouveau projet de « l'Enseignement libre au Congo ». La grande nouveauté apportée par ce projet fut la création d'une classe de 6<sup>ième</sup> primaire spéciale, destinée à donner une formation plus poussée donnant accès à un enseignement de niveau secondaire. La première promotion de finalistes de cette 6<sup>ième</sup> primaire spéciale sort fin juin 1942, en plein milieu de la 2<sup>ième</sup> guerre mondiale, alors que rien n'est prévu pour accueillir ces jeunes dans un enseignement de niveau secondaire en dehors de l'accès à un petit séminaire et à une École normale.

Début 1940 il y a donc, dans la colonie belge, un bon groupe de jeunes gens suffisamment formés intellectuellement pour avoir accès à des études d'un niveau supérieur à l'enseignement élémentaire sans pouvoir y accéder effectivement. Les missionnaires savent fort bien que pas tous ces jeunes gens sortant de la 6<sup>ième</sup> primaire spéciale désirent se faire prêtres ou instituteurs et donc entrer dans un petit séminaire ou s'inscrire dans une École Normale. Mais ils se heurtent pour leur avenir d'études à un double obstacle. Le colonisateur belge interdit aux Congolais de quitter le pays, contrairement à la France et à l'Angleterre qui permettent à quelques jeunes gens doués d'aller étudier dans la mère-patrie. Des préjugés raciaux interdisent en outre aux Congolais issus des classes sélectionnées, l'accès aux quelques écoles secondaires qui ont été créées entretemps pour les enfants européens.<sup>25</sup>

25 Le collège Albert 1<sup>er</sup> (actuel collège Boboto à Kinshasa) et le collège Notre-Dame de la Victoire (actuel collège Alfajiri à Bukavu) étaient destinés aux jeunes européens et même les jeunes métis n'y avaient que très difficilement accès. Le collège Albert 1<sup>er</sup> ouvrit ses portes en 1937, le collège de Bukavu en 1938.

En juin-juillet 1945 se tient à Léopoldville la 3<sup>ième</sup> assemblée plénière des évêques du Congo et du Ruanda-Urundi. Mgr Van Schingen y fait une intervention virulente plaidant pour une instruction généralisée et un développement d'un enseignement équivalent à ce qui existe déjà dans les petits et grands séminaires et dans les collèges pour européens. Tous les évêques constatent qu'ils sont confrontés aux mêmes problèmes. À ce moment l'évolution se précipite. Avant la fin de cette année les Jésuites belges reçoivent de leur Siège Général à Rome la permission d'ouvrir deux collèges d'humanités classiques (gréco-latines) pour Congolais<sup>26</sup>. À Kisantu, les Jésuites transforment, avec l'aide de l'Université catholique de Louvain, la Fomulac et la Cadulac en écoles supérieures formant des assistants en médecine et en agronomie. On y ajoute une école d'administration. Par arrêté du Prince Régent Charles de Belgique, cet ensemble de formation professionnelle supérieure devient le Centre Universitaire Lovanium en date du 21 février 1949. Ce Centre universitaire, 1<sup>ère</sup> université d'Afrique sub-saharienne, sera ensuite transféré au campus de Kimwenza (Kinshasa) en 1954.

### **En conclusion : le mal aurait-il engendré du bien ?**

Malgré une collaboration apparemment harmonieuse entre la Mission catholique et l'État colonial en matière d'enseignement, la politique scolaire de la Mission catholique, apparemment plus dénuée de préjugés politiques et raciaux, a donc mis l'État colonial sous une pression constante pendant plus de 40 ans. Cette politique scolaire a suivi un développement croissant qui fut retardé par deux guerres mondiales et fut finalement pris de court par la politique internationale de décolonisation qui suivit la 2<sup>ième</sup> guerre mondiale et l'apparition de la guerre froide. Cette évolution dans la politique internationale conduisit le Congo belge à son indépendance en 1960 avec un réseau scolaire inachevé mais étonnamment développé, comme il n'en existait pas dans les autres colonies d'Afrique subsaharienne. Sous la conduite compétente du Père jésuite Martin Ekwa bis Isal, le Bureau de l'Enseignement Catholique (BEC) fera durant plusieurs années quasi office de ministère de l'enseignement dans la jeune République.

La différence avec la politique coloniale française aura été que le Congo belge scolarisait sur place et n'envoyait pas de jeunes sélectionnés étudier en métropole, évitant ainsi les risques de déracinement et d'aliénation culturelle, tellement incriminés par le Mouvement de la Négritude. Le Dr. historien Professeur Isidore Ndaywel è Nziem signale avec raison que cette politique coloniale belge était inspirée « par souci de ségrégation raciale ». Mais il souligne aussi qu'on peut y discerner certains effets positifs dont

---

<sup>26</sup> Le collège Notre-Dame de Mbansa-Mboma dans le Bas Congo et le collège Saint Ignace de Kinyati dans le Kwilu. Les PP. Scheutistes en ouvrent un troisième dans leur mission de Mikalay.

la RD Congo peut aujourd'hui fièrement assumer l'héritage: « Il est à noter que l'entrée et le formatage des Congolais dans la modernité d'origine coloniale, loin d'avoir eu pour base, comme ailleurs, un dépaysement culturel, s'est réalisé ici, bien au contraire, dans la proximité des cultures locales. L'instruction, l'évangélisation, la mise en œuvre économique se sont effectuées, non pas dans les langues coloniales mais dans les langues africaines, par souci de ségrégation raciale. »<sup>27</sup>

Les choix d'un enseignement donné sur place et l'importance accordée aux langues locales a eu comme résultat paradoxal que le Congo belge fut le pays d'Afrique subsaharienne à devenir indépendant avec, il est vrai, trop peu de dirigeants à formation supérieure, mais avec un réseau scolaire en pleine expansion, un taux d'alphabétisation et de scolarisation comme nulle part ailleurs en Afrique subsaharienne et une classe de jeunes intellectuels à identité peu aliénée, ayant peu de complexes à l'égard de leurs cultures traditionnelles et de leurs langues locales. La « politique d'authenticité » de Mobutu en fut un enfant et peu de pays africains issus d'Afrique française l'ont imité.<sup>28</sup>

Ce goût d'authenticité culturelle s'aperçoit également dans la jeune Église catholique congolaise, issue de l'action missionnaire. Sous l'impulsion de l'ouverture d'esprit créée par le Concile Vatican II et du dynamisme pastoral du charismatique Cardinal Joseph Malula, se déploya dans le clergé et les croyants de la jeune Église congolaise une intense créativité en chants, objets et rites liturgiques qui aboutit à faire accepter par Rome (non sans difficulté !) un « rite zaïrois » propre. Aucune autre Église Catholique Africaine n'a suivi cet exemple d'authentique « inculturation » chrétienne. ■

---

27 Isidore NDAYWEL à NZIEM, *Le Congo et son histoire face au défi de son devenir*, Congo-Afrique n° 549 Novembre 2020 ' 60<sup>e</sup> Année 1071.

28 Le président Eyadema fut à peu près le seul à l'imiter un peu au Togo en fort contraste avec le culte napoléonien de « l'empereur » Bokassa en Centre Afrique.